

**DEL-2020-64**

L'An deux mille vingt, le vingt février, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 11/02/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BARDET, BAUD-GRASSET, BILLET, BLONDIAUX, BOISIER, BONDURAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, CIABATTINI, DEMOLIS, DESCHAMPS, DEROUSSIN, DESILLE, DREVON, DUCROZ, FOURNIER, FRANCOIS, GOLLIET-MERCIER, GRANDCHAMP, GYSELINCK, HERISSON, JACQUES, LANDAIS, MILON, MONATERI, MUGNIER, OGIER, PAPEGUAY, PELISSIER, PEUGNIEZ, RICHARD, ROGUET, SCHEVENEMENT, SIBILLE, STEYER, VICAT, VILLET.

**Suppléants :**

MM CHENEVAL, CURTET, FORAY, VIOLETTE.

**Avaient donné pouvoir :**

MM BESSON, BOSLAND, BOUCHET, BURNET, COUTIER, FAVRETTO, GILLET, HEISON, LAMBERT, MACHARD, MAURIS-DEMOURIOUX, PEILLEX, POUCHOT.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BERTHIER, DUBY-MULLER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEBA, BAUD, BERNARD, BILAVARN, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, DEAGE, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GUENAN, GUIRAUD, HERVE, LAGGOUNE, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, LOMBARD, MAURE, MONET, MOUCHET, PACORET, PAGET, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, RUDYK, SERMET-MAGDELAIN, TRIVERIO, VANDERSCHAEGHE.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure Départementale.

Mmes ASSIER, BOSSON, CERDA, CHATELET, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM SCOTTON, BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS,  
VIOLETTE : du SYANE.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>96</b>
<b>Présents :</b>	<b>50</b>
<b>Représentés par mandat :</b>	<b>13</b>

---

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN FORFAIT MOBILITE**

**Exposé du Président,**

La loi Orientation des Mobilités, adoptée le 18 novembre 2019, propose la mise en place d'un forfait mobilité durable dans le but d'encourager et de faciliter l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, aux autres mobilités partagées et aux mobilités actives pour les déplacements domicile-travail.

Il existe un potentiel de changement d'habitude attesté lors des challenges mobilité réalisés en 2018 et 2019. En effet, environ un tiers des agents habite à moins de 5 km du SYANE.

Pour autant 65 % des agents utilisent la voiture en « autosolisme » pour leurs trajets domicile-travail. Lors de ces journées de sensibilisation et d'action, les agents changent massivement de moyen de transport pour des mobilités partagées ou actives (covoiturage, vélo...). Ce chiffre baisse jusqu'à 20 %.

Un groupe de travail interne composé de différents membres du personnel a élaboré des propositions dans le but de promouvoir une mobilité durable au SYANE et réduire « l'autosolisme ».

La proposition issue du groupe de travail, prévoit :

- La mise en place d'un forfait mobilité durable pour les agents se déplaçant en vélo (ou vélo à assistance électrique) ou en covoiturage (en tant que conducteur ou passager), au moins pour 50 % des trajets domicile-travail sur une année sans condition de distance domicile-travail,
- Le montant de l'indemnité forfaitaire s'élève à hauteur de 400 € par an pour une durée du travail de 100 %, versée mensuellement. Cette indemnité est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Ce montant est équivalent à la location annuelle d'un vélo à assistance électrique (VAE) sur le Grand Annecy,
- Le forfait est cumulable avec le remboursement de 50 % des frais de transports en commun (plafonnement à 400 €/an),
- La signature d'un acte d'engagement sur l'honneur par l'agent, renouvelée chaque année,
- L'obligation de l'agent à prévenir de tout changement en cours d'année.

Certaines collectivités (Conseil départemental 74, Syndicat d'énergie du Doubs) ont déjà mis en place le précédent dispositif réglementaire (indemnité kilométrique vélo) et ont vu accroître la part modale du déplacement à vélo chez leurs agents de l'ordre de 25 %.

La mise en place de ce forfait permettrait :

**1. Pour le SYANE :**

- d'alléger la contrainte liée au nombre de places de stationnement,
- de valoriser son image grâce à une action innovante et en cohérence avec ses missions,
- de désengorger les routes aux heures de pointe,
- d'améliorer la qualité de l'air sur notre territoire.

**2. Pour les agents :**

- d'améliorer le bien-être par la pratique sportive régulière (comme recommandé par le ministère de la santé),
- de diminuer les frais d'essence et d'entretien d'une voiture,
- de pouvoir combiner cette indemnité avec d'autres abonnements (SIBRA, Oura, ...).

Le Comité Technique du SYANE, qui s'est réuni le 11 décembre 2019, a émis un avis favorable à la mise en place du forfait mobilité durable.

Les membres du Comité syndical sont invités :

- à approuver la mise en place d'un forfait mobilité durable au bénéfice des agents du SYANE dans les conditions proposées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour un montant forfaitaire annuel de 400 € par agent.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

